



MAIRIE
DE
POUILLON
40350 - LANDES

Pouillon, le 19 juin 2025.

à

Mesdames et Messieurs les membres
du Conseil Municipal de POUILLON

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu à la salle du Conseil Municipal à Pouillon **le mercredi 25 juin 2025 à 20 heures.**

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Aliénation de l'appartement sis 46 Rue Gambetta (lot 4 de la copropriété GAMBETTA)
- 2) Aliénation de l'appartement sis 28 Rue Gambetta (lot 2 de la copropriété GAMBETTA)
- 3) Echanges de terrain avec l'indivision DESQUEYROUX
- 4) Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des personnels momentanément indisponibles
- 5) Création de deux emplois permanents à temps complet d'agent de maîtrise
- 6) Décision modificative n°1 du budget principal
- 7) Modification des conditions de location de la salle du cinéma
- 8) Forfait Communal Ecole Privée Notre Dame du Sacré Cœur
- 9) Tarifs emplacements publicitaires dans le journal municipal
- 10) Fixation du montant de la participation obligatoire au risque prévoyance pour les agents de Pouillon
- 11) Adhésion au contrat collectif assurance prévoyance / convention de participation proposée par le CDG40

- 12)Exploitation par l'ONF de la coupe rase de la parcelle 1b
- 13)Adhésion a la convention constitutive du groupement de commandes permanent du cdg40 relatif à l'acquisition de prestations de service, de vérifications /contrôles périodiques règlementaires périodiques et de maintenance des ERP (Etablissements Recevant du Public) pour les collectivités territoriales et autres personnes publiques du Département des Landes
- 14)Donation du vidéoprojecteur de la Commune
- 15)Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans dans le cadre d'un accord local
- 16)Modifications du règlement de l'accueil périscolaire et Restauration scolaire des écoles publiques maternelle et élémentaire De Pouillon
- 17)Défense de nos traditions suite à la décision de la Commission Européenne de saisir la Cour de Justice de l'Union Européenne d'un recours en manquement contre la France concernant la réglementation de la chasse du pigeon ramier (palombe) au filet
- 18)Aliénation de l'immeuble sis 118 Rue Gambetta
- 19)Présentation du rapport retraçant les actions entreprises par la Commune à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes cordiales salutations.

Le Maire,
Thierry LE PICHON.

